



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.



Deuxième Conférence parlementaire sur le dialogue interconfessionnel : *Renforcer la confiance et susciter l'espoir pour bâtir notre avenir commun*

Rome, 19-21 juin 2025

Communiqué de Rome

Nous, parlementaires du monde entier, nous sommes réunis à Rome avec des représentants de religions, de convictions, d'organisations confessionnelles et de la société civile, ainsi qu'avec des experts du monde universitaire et d'autres experts internationaux, pour la deuxième Conférence parlementaire sur le dialogue interconfessionnel. La Conférence a été organisée par l'Union interparlementaire (UIP) et le Parlement italien, avec le soutien de Religions for Peace, et se déroule pendant l'Année du Jubilé proclamée par le défunt pape François. Elle fait suite à la première Conférence parlementaire sur le dialogue interconfessionnel, tenue à Marrakech en 2023, et se fonde sur l'esprit et les aspirations du Communiqué de Marrakech.

Nous nous réunissons dans une période de grande incertitude, marquée par l'escalade des conflits entre des États et différents groupes, une désillusion croissante à l'égard du multilatéralisme, l'érosion de l'ordre international fondé sur des règles, des défis lancés aux institutions démocratiques et aux normes des droits de l'homme, et une inquiétude face à l'avenir et à la santé de notre planète. Cette crise de solidarité et de redevabilité appelle la société tout entière à s'unir en faveur de la paix. Un tel contexte nous appelle à renforcer notre détermination et nos efforts, non seulement pour réaffirmer nos engagements communs, mais aussi pour consolider notre détermination à bâtir notre avenir commun.

Nous rejetons l'utilisation abusive des religions ou des convictions, ou la manipulation de leurs partisans, visant à inciter à la haine et à la violence, par exemple à des fins électorales ou de gains politiques. Lorsque la religion ou la conviction est utilisée pour créer ou accentuer des clivages, la population perd confiance, des vies sont menacées et les principes mêmes de dignité et d'égalité, qui fondent les sociétés pacifiques, sont affaiblis. Dès lors, la religion ou la conviction perd le pouvoir qui est le sien de tisser des liens de compréhension, de compassion et de solidarité entre les communautés.

Nous sommes particulièrement préoccupés par les discours et le langage malsains qui discriminent et déshumanisent des personnes et des groupes pour des motifs liés à la religion ou à la conviction. Ces discours sont souvent amplifiés par les technologies numériques, de plus en plus utilisées pour fracturer les sociétés et faire de certains groupes des boucs émissaires.

Face à ces défis, nous affirmons que le dialogue interconfessionnel, fondé sur les droits de l'homme, la dignité, l'inclusion et le respect de l'état de droit, constitue un rempart essentiel contre la déshumanisation et la polarisation. La communication et les actions interconfessionnelles renforcent la confiance entre les populations et les institutions, ce qui permet de nourrir l'espoir dont nous avons besoin pour bâtir ensemble un avenir pacifique et inclusif.

La confiance et l'espoir ne sont pas des idéaux abstraits mais des nécessités pratiques. La confiance – dans les institutions, entre communautés, y compris de religions ou de convictions différentes, et dans les pouvoirs publics de tous les secteurs et à tous les niveaux de la société – renforce la cohésion sociale. L'espoir – dans la justice, la dignité et l'inclusion – alimente l'idée qu'un avenir meilleur est possible. Nous considérons le dialogue interconfessionnel comme un outil puissant permettant de prévenir les clivages, de favoriser la réconciliation et de bâtir notre avenir commun.

Nous affirmons en outre que la dignité humaine demeure le fondement de la paix. Chaque personne, indépendamment de sa religion, de sa conviction, de son origine ethnique ou de son genre, a droit au respect et à l'égalité de traitement. Le respect de cette dignité, qui garantit un environnement dans lequel les êtres humains peuvent s'épanouir et jouir du droit de mener une existence exempte de violence, de discrimination et d'exclusion, est la pierre angulaire de tous les efforts visant à promouvoir la justice, la paix et le développement durable.

Nous reconnaissons le rôle essentiel de la diplomatie parlementaire et religieuse dans la promotion du dialogue, de la coopération et de la confiance entre les groupes. Si les parlementaires et les chefs religieux n'exercent pas les mêmes fonctions, il leur incombe néanmoins une mission commune consistant à faire progresser la justice, promouvoir la dignité et contribuer au développement humain. Lorsqu'ils dialoguent et coopèrent – dans le cadre d'une approche fondée sur des principes, l'inclusion et les droits –, ils contribuent à des sociétés plus résilientes et solidaires.

Les parlementaires sont à même et sont tenus de défendre les valeurs démocratiques et la gouvernance inclusive en faveur de toutes les personnes. Par leurs fonctions législative, budgétaire, de contrôle et de représentation, ils doivent protéger les droits humains de toutes les personnes, y compris des personnes les plus exposées à la discrimination, notamment les femmes, les jeunes, les personnes déplacées de force, les minorités religieuses ou de conviction, les peuples autochtones, les demandeurs d'asile et les réfugiés, et les groupes marginalisés.

En tant que personnalités publiques, les parlementaires contribuent à façonner l'opinion et le discours publics. Les représentants et les chefs religieux et de conviction peuvent jouer un rôle similaire, en tant qu'acteurs clés de la vie communautaire exerçant des fonctions telles que guides moraux, prestataires de services sociaux et médiateurs. Nous soulignons donc la nécessité d'un leadership éthique, fort et responsable – enraciné dans l'inclusion, l'égalité, le respect, la justice, l'intégrité, la confiance, la responsabilité, la solidarité et la compassion. Un tel leadership, lorsqu'il repose sur l'action au service du bien commun, est essentiel pour instaurer la confiance dans les institutions et contribuer à des sociétés solidaires et résilientes.

Nous reconnaissons également le rôle essentiel de l'éducation pour la paix, qui dote les sociétés des outils nécessaires pour avoir une pensée critique, agir avec empathie et contrer les discours fondés sur la peur et la division. Nous appelons à effectuer des investissements pérennes en faveur de l'apprentissage entre pairs et à mener d'autres initiatives contribuant à l'acquisition de connaissances dans les domaines du numérique et des droits de l'homme et favorisant la compréhension interconfessionnelle – autant d'aspects fondamentaux dont les parlementaires ainsi que les représentants et les chefs religieux ou de conviction ont besoin pour exercer leurs fonctions.

Nous nous engageons à apporter notre contribution pour désamorcer la polarisation et protéger l'espace civique en dénonçant et éradiquant la haine fondée sur l'appartenance religieuse, qui constitue une incitation à la discrimination, à l'hostilité et à la violence – en politique, dans les médias, dans l'éducation et dans le discours religieux. Nous nous engageons en outre à lutter contre les lois discriminatoires et toute forme d'exclusion ou de violence visant des individus et des groupes.

Nous réaffirmons que la liberté de pensée, de conscience, de religion ou de conviction, y compris le droit de changer de conviction, est un droit humain universel et inaliénable, qui est consacré dans le droit international par la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948) et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (1966). Pourtant, il n'existe aucune société où ce droit ne soit bafoué. Des personnes et des groupes continuent d'être victimes de discrimination, de persécution ou de restrictions fondées sur la religion ou la conviction. Nous insistons sur le fait que les parlements contribuent à préserver ce droit en favorisant la citoyenneté inclusive, la compréhension des enjeux locaux, les activités éducatives et les protections juridiques dans leurs systèmes juridiques nationaux respectifs, notamment par l'adoption de législations globales contre la discrimination.

Nous réaffirmons la pleine égalité des droits des femmes et des filles, qui sont souvent confrontées à des formes croisées de discrimination, notamment au nom de la religion, la conviction ou la tradition. Nous reconnaissons le rôle fondamental des femmes dans la vie politique et religieuse et soulignons l'importance de leur inclusion dans le dialogue interconfessionnel et à des fonctions clés visant à promouvoir la coexistence pacifique. Nous nous félicitons des progrès accomplis pour accroître la représentation des femmes au parlement et affirmons qu'il est important de poursuivre les efforts visant à surmonter les obstacles liés au genre et à assurer la pleine participation des femmes à la vie publique. Nous déplorons les récentes tentatives visant à contrecarrer ces avancées.

Nous reconnaissons le rôle essentiel des communautés religieuses pour soutenir les personnes en situation de vulnérabilité. Nous appuyons les partenariats entre les parlementaires et les communautés religieuses ou de conviction visant à défendre les droits de l'homme et la dignité de toutes les personnes sur un pied d'égalité, notamment celles qui appartiennent à des groupes marginalisés.

Enfin, nous reconnaissons que les jeunes, en tant qu'agents de la paix et de la compréhension interconfessionnelle, devraient pouvoir contribuer aux décisions qui concernent leur propre avenir, grâce à des possibilités de jouer un rôle significatif en faveur de la société et de la santé de notre planète.

Nous encourageons tous les parlements à prendre les mesures suivantes :

- **renforcer les dispositions relatives à la liberté de pensée, de conscience, de religion ou de conviction** et aux autres droits humains, dans la législation et dans la pratique, en garantissant l'égalité de traitement et la protection de toutes personnes, indépendamment de leur religion ou conviction ;
- **lutter contre les discours de haine, le langage qui polarise et déshumanise et la militarisation de la religion ou de la conviction** en s'opposant aux propos malsains, en encourageant les discours publics inclusifs – notamment en mobilisant tant les médias traditionnels que les réseaux sociaux – et en adoptant des mesures qui sanctionnent les appels à la haine fondée sur l'appartenance religieuse et constituent une incitation à la discrimination, à l'hostilité ou à la violence, tout en protégeant la liberté d'expression et en appliquant l'examen de seuil du [Plan d'action de Rabat](#) ;
- **lutter contre les menaces numériques pour la démocratie et la dignité humaine**, notamment la désinformation, les discours de haine en ligne, la manipulation de l'opinion publique, et promouvoir l'utilisation responsable des plateformes numériques et des technologies d'intelligence artificielle (IA) en préconisant une réglementation solide qui garantisse que ces technologies respectent les valeurs démocratiques et les droits de l'homme et préservent la confiance du public – la [Charte de l'UIP sur l'éthique de la science et de la technologie](#) est destinée à constituer un outil utile à cet égard ;
- **favoriser un leadership éthique** enraciné dans la justice, la compassion, l'honnêteté, l'humilité et le bien commun, garantissant la transparence, la redevabilité, la gouvernance responsable et le service à la population ;
- **établir ou renforcer les organes et mécanismes parlementaires** dédiés au dialogue interconfessionnel et interculturel et promouvoir un dialogue structuré avec les acteurs religieux et confessionnels ;
- **soutenir les initiatives d'éducation à la paix et de culture religieuse**, notamment par des programmes dédiés qui prônent l'inclusion, l'empathie, la pensée critique et le respect des droits de l'homme dès le plus jeune âge ;
- **mobiliser les chefs et représentants religieux et les acteurs confessionnels** dans le processus de résolution des tensions qui pourraient voir le jour entre certaines interprétations des traditions et les droits de l'homme ;
- **assurer une participation significative et inclusive des femmes, des jeunes, des personnes handicapées et des personnes en situation de vulnérabilité** à la vie politique, culturelle, religieuse, sociale, économique et publique, et prendre des mesures fermes contre la discrimination et la violence sexistes ;
- **participer aux campagnes de l'UIP** [Atteindre l'égalité des sexes, action par action](#) et [Oui à plus de jeunes au parlement](#) ! ;

- **sauvegarder l'espace civique** et mobiliser la société civile, y compris les organisations confessionnelles, pour trouver collectivement des solutions aux défis sociétaux ;
- **protéger et respecter les lieux de culte**, car ils font partie de l'identité des personnes, relient les fidèles et constituent des lieux de pèlerinage et d'expériences spirituelles multiconfessionnelles ;
- **participer aux travaux de l'UIP sur la religion et la conviction**, en tant que plateforme d'action parlementaire dans le domaine du [dialogue interconfessionnel](#) ;
- **renforcer la diplomatie parlementaire et multipartite** y compris les chefs religieux et les dirigeants de la société civile ainsi que d'autres acteurs sociaux pour promouvoir la paix et l'inclusion dans le monde, comme recommandé dans le [Pacte pour l'avenir](#) (mesure 55) ;
- **envisager l'organisation d'une séance spéciale au parlement sur le dialogue interconfessionnel** réunissant des représentants de toutes les communautés religieuses et de conviction du pays concerné ;
- **contribuer aux initiatives internationales visant à élaborer des orientations pour la coexistence pacifique.**

Nous saluons l'apport significatif de l'UIP au dialogue interconfessionnel pour des sociétés pacifiques et encourageons l'Organisation à faire une place plus large à cette dimension dans son programme de travail ordinaire.

Nous remercions le Parlement italien pour le rôle majeur qu'il a joué et l'hospitalité dont il a fait preuve dans le cadre de l'organisation de ce rassemblement historique. Nous remercions l'UIP, le Vatican et Religions for Peace ainsi que tous les partenaires d'avoir soutenu ce dialogue mondial de la plus haute importance.

Nous quittons Rome nourris de l'espoir et de la solidarité qui ont façonné cette Conférence. Nous appelons tous les participants à diffuser cet esprit auprès de leur parlement et de leurs communautés et, plus largement, dans le monde entier.